

PROCES VERBAL
Conseil Municipal du 4 juin 2020

Ce jeudi 4 juin 2020 s'est réuni le conseil municipal de la commune nouvelle de Gouville s/mer, en le lieu extraordinaire de la salle des fêtes de Gouville s/mer, considérant les mesures de distanciation sociale à mettre en place.

Présents: Gisèle ALEXANDRE, Thierry BASTARD, Roseline BENOIST, Christophe BOURGEOT, Jérôme BOUTELOUP, Annabelle CASROUGE, Gaëtan COENEN, Aurélie COLIN, Daniel CORBET, Pascale DUBOSCQ, Simone DUBOSCQ, Cécile DUREL, Jean-Jacques ELOI, Sandra ENEE, Jacky GAILLET, Béatrice GOSSELIN, Yves GOSSELIN, Delphine HARENG, Valérie LAISNEY, Jean LAMY, David LAURENT, Jean-Pierre LEGOUBEY, François LEGRAS, Sandrine LEJEUNE, Stéphanie POTET, Manuel RIVET

Pouvoirs : Stéphanie GODEFROY ayant donné procuration à Béatrice GOSSELIN

I - Désignation d'un secrétaire de séance

Gaëtan COENEN est désigné secrétaire de séance.

Communiqués :

- L'esthéticienne qui devait louer le local commercial en cours de construction face à la maison médicale a dû revoir sa position suite à la crise économique en lien avec le covid-19. Ainsi elle a retiré son engagement. Nous avons d'ores et déjà une demande pour une activité de maître d'œuvre et nous nous sommes rapprochés de la Chambre des métiers pour connaître les éventuels autres candidats qui pourraient être intéressés, afin d'espérer l'implantation d'une activité « vivante ». Elle quittera le gîte communal dans lequel, elle est actuellement installée à la fin du mois d'août le temps de clôturer son activité. Madame le Maire donne un point sur l'état des lieux des actuelles réservations des locations des gîtes qui reprennent seulement depuis cette semaine
- La distribution des masques qui nous ont été donnés par le département a eu lieu pour les habitants sur les différents territoires des communes déléguées. Les masques restants seront à la disposition des habitants qui ne l'ont pas encore retiré afin qu'ils le retirent dans leur mairie déléguée respective et ceux qui en voudraient un deuxième pourrait venir car il en reste un grand nombre à ce jour
- Les cloches des églises de la commune nouvelle sonneront pendant 15 minutes à 18h44 le 6 juin pour assurer une commémoration

II - Délégations de fonctions aux adjoints

Selon l'article L. 2122-18 du CGCT, le Maire peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions. Ainsi, il est décidé que les adjoints disposent des délégations de fonction et de signature selon leurs compétences.

III - Indemnités de fonctions des élus

Il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités des élus, à compter du 26 mai 2020, depuis l'installation du conseil.

Pour notre commune, selon la strate de la population de la commune nouvelle, le nombre d'adjoints maximum est de 8.

Donc l'enveloppe globale maximale est :

43 % de l'IB 1027, soit 43 % de 3 889.40 € = 1 672.44 €

8 adjoints max, soit 8 x (16.5 % de l'IB 1027) soit 8 x (16.5 % de 3 889.40 €) = 5 134.08 €

Donc l'enveloppe maximale est de 1 672.44 + 5 134.08 = **6 806.52 €**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les indemnités suivantes:

- Maire = même indemnité 1 395.55 € (soit un peu moins de 36 % de l'IB 1027)
- Maire délégué de Gouville = même indemnité = 995.55 €
- Maires délégués des autres communes historiques = même indemnité = 569.18 €
- Adjoints = proposition d'augmenter un petit peu leur indemnité soit = 600 €/adjoint

Sur la base de cette décision, l'enveloppe globale utilisée pour le maire et les 5 adjoints est de :

4 395.55 € / mois

Et côté maires délégués, elle représente **3 272.27 € / mois**

Donc un **total de 7 667.82 € / mois, soit 92 013.84 € / an**

Mr Corbet demande si ces indemnités n'ont pas été récemment réévaluées par le gouvernement...Madame Duboscq donne l'exemple de St Amand Village dont elle a vu l'info dans le journal, rejoignant l'information de Monsieur Corbet. Nous vérifierons ce point d'ici la prochaine réunion.

IV - Mise en place d'un règlement intérieur de la commune

Les conseils municipaux des communes de plus de 1 000 habitants doivent dorénavant adopter un règlement intérieur. Cette formalité est imposée par la loi (article L.2121-8)

Le règlement intérieur doit impérativement fixer :

- Les conditions d'organisation du débat d'orientation budgétaire (art. L.2312-1)
- Les conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés (art. L.2121-12)
- Les règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales (art. L.2121-19)
- Les modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusée par la commune (art.L.2121-27-1)

Cette obligation était jusque-là imposée aux seules communes de plus de 3 500 habitants. Le premier point (mise en place d'un DOB -Débat d'Orientations Budgétaires-) nécessitant une réflexion et des recherches réglementaires, il est proposé de reporter ce sujet à une prochaine réunion, étant entendu que le règlement intérieur doit être approuvé par le conseil municipal dans les six mois qui suivent son installation.

Pour les autres points, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- Conditions de consultation, par les conseillers municipaux, des projets de contrats ou de marchés : tous les documents en lien avec des projets de contrats ou de marchés sont toujours à la disposition des conseillers municipaux qui le souhaiteraient et qu'ils sont consultables en mairie de Gouville
- règles de présentation et d'examen ainsi que la fréquence des questions orales : un tour de table sera proposé à chaque fin de réunion de conseil municipal et les conseillers municipaux sont invités à transmettre d'éventuelles informations. Pour des questions qui nécessiteraient une préparation, il sera demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir les adresser par mail, 48h avant la réunion, à la directrice générale des services
- modalités du droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale dans les bulletins d'information générale diffusée par la commune : considérant que l'actuel mandat réunit une seule et même liste d'élus, ce point ne concerne pas la municipalité, les propositions qui ne sont pas discriminatoires ou orientées, mais dans une démarche d'informations d'ordre général auront leur place dans le bulletin municipal

V - Composition des commissions municipales, commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public

Constitution des commissions communales et désignation de leurs membres

Projet des commissions municipales selon les choix reçus des différents conseillers municipaux de toutes les communes : il est décidé de soumettre ces constitutions de commission à vote à main levée.

Il est décidé à l'unanimité de créer les 5 commissions suivantes et de leur composition comme suit :

Commission 1

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">✓ entretien et travaux✓ voiries✓ sécurité✓ Développement commercial et industriel (zone commerciale, camping, droits de place marché et cirques...)✓ Gestion du personnel technique | <p>- Yves GOSSELIN + 1 maire délégué Daniel CORBET</p> <p>- Jean LAMY</p> <ul style="list-style-type: none">- David LAURENT- Simone DUBOSCQ- Jacky GAILLET- Jérôme BOUTELOUP- Annabelle CASROUGE- Aurélie COLIN- Christophe BOURGEOT |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Commission 2

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">✓ Assainissement et urbanisme✓ PLUi✓ Équipements et développement sportif✓ Informatique | <p>- Jean-Pierre LEGOUBEY + 1 maire délégué David LAURENT</p> <ul style="list-style-type: none">- Jean-Jacques ELOI- Delphine HARENG- François LEGRAS- Simone DUBOSCQ- Stéphanie GODEFROY- Gisèle ALEXANDRE- Aurélie COLIN- Daniel CORBET- Thierry BASTARD- Christophe BOURGEOT- Jérôme BOUTELOUP |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|--|--|
| | |
|--|--|

Commission 3

| | |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Vie associative, culturelle et touristique ✓ Gestion de la communication (bulletin municipal, site internet, facebook, info commune et presse) ✓ Fêtes et cérémonies ✓ Gestion / suivi des cabines ✓ Cantine et école ✓ Relation avec la Communauté de communes ✓ Cimetières | <p>- Valérie LAISNEY + Béatrice GOSSELIN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pascale DUBOSCQ - Delphine HARENG - Jacky GAILLET - Simone DUBOSCQ - Stéphanie POTET - Gaëtan COENEN - Manuel RIVET - Cécile DUREL |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Commission 4

| | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Action sociale ✓ Banque alimentaire (MA) ✓ Activités en faveur du 3^{ème} âge <p>= Pascale Duboscq</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Résidences Jean-Michel Jolly ✓ Suivi de l'habitat social <p>= Jacky Gaillet</p> | <p>- Jacky GAILLET + Pascale DUBOSCQ + 1 maire délégué Simone DUBOSCQ sur la partie suivi du logement locatif et des gîtes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sandra ENEE - Manuel RIVET - Roseline BENOIST |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

| | |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| | <ul style="list-style-type: none"> - Sandrine LEJEUNE - Cécile DUREL - Valérie LAISNEY |
|--|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Commission 5

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> ✓ Environnement /fleurissement ✓ Défense mer/trait de côte ✓ Gestion espaces verts ✓ Ruisseaux et rivières ✓ Chemins ruraux ✓ Gestion du personnel technique | <ul style="list-style-type: none"> - François LEGRAS + 1 maire délégué Christophe BOURGEOT - Jean-Jacques ELOI - Jean LAMY - Roseline BENOIST - Jérôme BOUTELOUP - Annabelle CASROUGE - Gaetan COENEN - Sandra ENEE - Jean-Pierre LEGOUBEY - Valérie LAISNEY - Jacky GAILLET - David LAURENT - Thierry BASTARD |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Il est également décidé de permettre aux présidents de ces commissions de faire appel à un expert, qui n'aurait pas le droit de vote, mais qui pourrait assister aux réunions et aux échanges, ainsi être utile en tant que conseil par leur expérience et leur connaissance dans leurs domaines de compétences. Ces experts seront proposés lors de la première réunion de ces commissions.

Monsieur ELOI demande si les compétences de ces commissions rejoignent les délégations de fonctions données aux adjoints, Madame le Maire le lui confirme. Monsieur Eloi demande aussi si la commission 5 sera l'interlocuteur et l'acteur dans la démarche de délocalisation du camping et dans le COPIL mis en place par les services de l'Etat. Madame le Maire lui rappelle que les réunions de COPIL menées par les services de l'Etat ne sont généralement pas ouvertes à un grand nombre de participants et qu'il est probable que seuls leurs représentants (présidents de commissions) puissent y assister car la commission 2 sera éminemment également engagée dans la démarche concernant les nécessaires évolutions d'urbanisme.

Par ailleurs, comme le prévoit la Charte de la commune nouvelle, il est demandé aux Maires délégués de bien vouloir donner les noms des membres souhaités dans leur conseil des sages de leur commune historique, afin de mettre ces conseils des sages en place dès la prochaine réunion de conseil municipal. Étant entendu qu'il est souhaitable que ces conseils des sages se réunissent avant la fin du mois de septembre prochain pour une première réunion et envisagent leur deuxième réunion, notamment pour préparer le budget, avant la fin du mois de janvier 2021.

Constitution de la commission de contrôle

Madame le Maire présente au conseil municipal les dispositions relatives à la constitution de la commission de contrôle –

Sa composition est arrêtée par le Préfet, par un arrêté Préfectoral. Pas de suppléants de prévus de manière stricte dans le code électoral, mais cela semble indispensable car lors d'une réunion, si un seul membre est absent la réunion devra être annulée.

Il est décidé de procéder à un vote à main levée. Sont élus à l'unanimité, 3 titulaires et 3 suppléants :

- **3 TITULAIRES :**
- 1 membre issu du CM, qui ne peut pas être Maire, maire délégué ni adjoint = Gaëtan COENEN
- 1 électeur VOLONTAIRE et disponible, qui ne peut pas être issu du CM, délégué de l'administration = Erick BEAUFILS
- 1 électeur VOLONTAIRE et disponible, qui ne peut pas être issu du CM, délégué du Tribunal de grande instance = Etienne CHALVEZ de Servigny
- **3 SUPPLEANTS :**
- 1 membre issu du CM, qui ne peut pas être Maire, maire délégué ni adjoint = Delphine HARENG

- 1 électeur VOLONTAIRE et disponible, qui ne peut pas être issu du CM, délégué de l'administration = Arlette MARESCQ d'Anneville s/mer
- 1 électeur VOLONTAIRE et disponible, qui ne peut pas être issu du CM, délégué du Tribunal de grande instance = Auguste TESSON

Constitution du C.C.A.S

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer le CCAS de la commune nouvelle et de prévoir 16 membres dont 8 issus du conseil municipal. Le Maire en étant président.

Les 8 membres élus à l'unanimité par le conseil municipal sont:

- 1 : Gisèle ALEXANDRE
- 2 : Simone DUBOSCQ
- 3 : Roselyne BENOIST
- 4 : Jacky GAILLET
- 5 : Pascale DUBOSCQ
- 6 : Sandra ENEE
- 7 : Cécile DUREL
- 8 : Manuel RIVET

• AUTANT de membres sont **nommés par le maire**, extérieurs au CM et participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune :

- 1 : un représentant des associations familiales : Jean ALEXANDRE de Gouville s/mer
- 2 : un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et la lutte contre l'exclusion : Nadège K'DUAL de Boisroger
- 3 : un représentant des associations de retraités et des personnes âgées : Michèle AGNES de Gouville s/mer
- 4 : un représentant des associations des personnes handicapées : Francine CHEVREL de Gouville s/mer
- 5 : Marcel DESFLEURS d'Anneville s/mer
- 6 : Dominique FONTAINE de Montsurvent

- 7 : Françoise K'DUAL
- 8 : Claudine LEDOLLEY

Et le conseil municipal décide de s'entourer de personnes qualifiées, qui seront invitées, mais n'auront pas le droit de voter : Huguette GOUSSEREY, Michel LEMOSQUET, Arlette LELIEVRE de Servigny

Constitution de la commission d'appels d'offres

Dans les communes de moins de 3 500 habitants = elle sera constituée ainsi :

- le maire (président)
- + 3 membres issus du CM élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste et autant de suppléants

Madame le Maire rappelle, que depuis la récente réforme des dispositions applicables aux marchés publics, en application de l'article D. 1411-5 du CGCT, « l'assemblée délibérante fixe les conditions de dépôt de listes ».

Par conséquent, il convient dans une première délibération de déterminer les conditions de dépôt de listes, avant de procéder, dans une deuxième délibération ultérieure, à l'élection de leurs membres.

Il est décidé que ces **listes** puissent être adressées au plus tard vendredi 12 juin 2020: (Yves GOSSELIN, François LEGRAS, Jean-Pierre LEGOUBEY et Jean-Jacques ELOI se portent déjà candidats)

- par courrier à l'attention du Maire en Mairie de Gouville
- ou par mail à l'adresse : s.gale.gouville@orange.fr
- et que l'élection des membres de la CAO soit alors inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil municipal.

Constitution de la commission de délégation de service public (DSP)

- le Maire en est président
- 3 TITULAIRES issus des élus du CM = Jean-Pierre LEGOUBEY, Jérôme BOUTELOUP, Simone DUBOSCQ
- 3 SUPPLEANTS issus des élus du CM = Jacky GAILLET, Daniel CORBET, Roseline BENOIST

VI - Désignation des délégués dans les organes extérieurs

Désignation des représentants pour le Syndicat Départemental d' Eau (SDeau)

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Sont élus à l'unanimité 2 titulaires:

- Yves GOSSELIN
- Daniel CORBET

Désignation des représentants pour le Syndicat « Secteur d'Énergie » : SDEM

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Sont élus à l'unanimité 2 titulaires :

- Jean-Pierre LEGOUBEY
- Béatrice GOSSELIN

Désignation d'un référent personnes âgées et/ou en situation de handicap pour le CLIC du Coutançais

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Est élu à l'unanimité 1 titulaire :

- 1 titulaire : Jacky GAILLET

Désignation du délégué à l'assistance de gestion Manche Numérique

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Est élu à l'unanimité 1 titulaire :

- 1 titulaire : Jean-Pierre LEGOUBEY

Désignation du référent Défense Nationale

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Est élu à l'unanimité:

- Gaëtan COENEN

Désignation du référent Sécurité Routière

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Est élu à l'unanimité:

- Yves GOSSELIN

Désignation des délégués pour le centre Départemental d'Action Sociale (personnel communal)

Il est proposé de procéder à un vote à main levée. Sont élus à l'unanimité:

- 1 titulaire = Jacky GAILLET
- 1 suppléant = Pascale DUBOSCQ

VII - Attribution du marché pour la mission de bureau de contrôle pour le chantier d'extension et de mise en accessibilité de la salle des fêtes

Nous avons consulté deux bureaux de contrôles BUREAU VERITAS et SOCOTEC pour réaliser cette mission obligatoire.

Nous avons reçu l'offre de l'entreprise SOCOTEC qui propose de réaliser cette mission pour le prix de 3 450 € HT, soit 4 140 € TTC

BUREAU VERITAS n'ayant pas répondu, il est décidé à l'unanimité de retenir l'offre de SOCOTEC.

VIII - Approbation de la demande de fonds Leader

Dans le cadre des travaux effectués pour la construction d'une halle destinée aux visiteurs du moulin, nous avons sollicité des fonds LEADER sur la base alors des travaux estimés et prévus d'être tous confiés à des entreprises. Ce chantier ayant finalement été confié pour une grande partie à nos équipes techniques en régie, le montant éligible aux fonds LEADER se trouve revu et il appartient au conseil de prendre une nouvelle délibération.

Le total des travaux réalisés par des entreprises et donc éligibles aux fonds LEADER s'élève à la somme de 41 906.67 € HT et nous pouvons attendre la somme de 33 525.34 € (80 % de la dépense) alors que nous avons inscrit la seule recette de 11 760 € (30 % de la dépense) de Leader lors de la préparation du BP 2020. Ainsi un autofinancement pour la commune de 8 381.33 €.

IX - Approbation d'un fonds de concours pour les travaux de menuiseries extérieures à l'école

La CMB a programmé dans son plan pluriannuel d'investissement les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école de Gouville. Nous n'en n'avons pas été informé et le fond de concours qui nous revient pour cette dépense n'a donc pas été inscrit lors du BP 2020.

Le taux de participation demandée à la commune est de 45 % du reste à charge, soit la somme de 12 876 €.

En effet, le coût total de l'opération est de 28 614 € HT.

Ainsi, après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour engager la somme de 12 876 €, sous la forme d'un fonds de concours à la CMB, Coutances Mer et Bocage mais regrette ne pas avoir été sollicité avant la réalisation de ces travaux et pouvoir ainsi inscrire cette somme au budget notamment. Madame le Maire rappelle que le dépassement du seuil des 20 000 € de dépense de travaux par la CMB implique une participation des communes sous la forme d'un fonds de concours à hauteur de 45 % du reste à charge. (Le seuil est bien de 20 000 € HT et non 25 000 € HT comme l'information avait été donnée). Le conseil municipal rappelle qu'il serait nécessaire que les communes soient informées des travaux sur leurs territoires avant les interventions.

X - Projet d'aménagement global du futur lotissement de la Jeannerie

Jean-Pierre LEGOUBEY présente le projet et le plan d'aménagement. Ce projet dessinant les voiries et accès permettant de déposer un permis d'aménager et poursuivre le partenariat envisagé avec l'organisme Age et vie, comme déjà délibéré par le conseil municipal, à savoir

la cession d'une emprise de 2 500 m² non viabilisée et issue de la parcelle cadastrée AK 316 au prix de 50 000 € pour réaliser un projet de résidences seniors.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LEGOUBEY et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce projet d'aménagement global. Le nouveau projet pourra alors ensuite être présenté à la SA HLM sur la base de ce nouveau permis d'aménager et de nouveaux arguments avancés et détaillés.

Certains terrains supplémentaires pourraient être envisagés en acquisition par la commune. Madame le Maire et Monsieur Legoubey continuent les échanges dans ce sens avec les propriétaires concernés.

XI - Révision du tarif de stationnement nocturne des campings cars

A ce jour, le stationnement nocturne pour les campings cars sur l'aire aménagée à cet effet est de 8 €/nuitée.

Considérant les investissements de protection contre la mer, devant cette aire, et les investissements spécifiques à l'aménagement de cette aire (bornes électriques etc.), il est proposé au conseil municipal de réviser le tarif et de le fixer à 10 €/nuitée à compter du 01/07/2020, étant compris le montant de 2 x 0.40 € (soit 0.80 €) de manière forfaitaire pour 2 personnes par nuitée et par camping-car au titre de la taxe de séjour sous réserve que cette formule soit acceptée par l'EPIC. La formule de taxe de séjour choisie par l'EPIC étant déclarative, Madame le Maire précise que nous n'avons les moyens humains ou matériels de contrôler le nombre de présents chaque soir dans chaque camping-car.

Madame le Maire présente les projets de pose de ganivelles en cours et le projet de tracer des cheminements par des cordages pour protéger nos dunes, et sécuriser l'accès pour les piétons à la plage considérant le stationnement de tracteurs sur l'estran.

Monsieur Eloï demande que des ganivelles puissent aussi être prévues sur le territoire d'Anneville s/mer.

Monsieur Legras informe que l'escalier d'accès à la plage près du poste SNSM sera lui aussi prochainement posé.

XII - Avenant au bail de location du Tandem

Le conseil municipal a récemment voté d'engager les travaux de réfection des deux cabanes, à usage de locaux commerciaux situés à la plage dans lesquels se tient l'activité de petite restauration le Tandem. Ces travaux sont en cours, Yves Gosselin explique que l'entreprise LEPRETRE a eu quelques difficultés d'approvisionnement pour la toiture, compte tenu de la période particulière suite au confinement. Ces travaux vont reprendre dès ce 8 juin et la pose de la toiture suivra début de semaine suivante.

Ces travaux s'élèvent à la somme de 21 664.14 € HT.

Il est décidé de réviser le bail du locataire, considérant cet investissement assuré par la commune.

Ainsi, il est décidé à l'unanimité de fixer le loyer annuel à la somme de 2 100 €, lequel montant sera révisable chaque année selon l'indice national du coût de la construction et en prenant pour base l'indice du 4^{ème} trimestre de l'année 2020, sur la base de la formule 3, 6, 9 années.

Sachant qu'à ce jour le montant du loyer annuel s'élevait à la somme de 678 €.

Le conseil municipal décide également de prévoir une clause supplémentaire dans le cadre de l'avenant au bail qui sera rédigé, prévoyant de demander à l'exploitant d'ouvrir son activité chaque année dès les ponts du mois de mai afin d'encourager l'activité souhaitée par la

municipalité à la plage. Ainsi l'offre commerciale devra être la plus soutenue possible et à minimum des ponts du mois de mai jusqu'à la mi-octobre. Le conseil municipal charge Madame le Maire de présenter ce projet à Madame Innocent.

XIII - Approbation des tarifs de l'épicerie proposée au camping le Sénéquet

Considérant l'ouverture du camping et de l'épicerie proposée aux résidents, il appartient au conseil municipal d'en fixer les tarifs de vente.

Sont adoptés à l'unanimité les tarifs suivants :

| | |
|----------------------------------------|-------|
| Papier toilette 2 plis U | 1,93 |
| Dentifrice signal 75ML | 1,14 |
| Gel douche Petit Marseillais framboise | 2,36 |
| Gel douche Petit Marseillais mandarine | 2,29 |
| Sopalin XXL RENOVA | 2,00 |
| Lessive ultra action clean skip | 10,00 |
| Liquide vaisselle palmolive 750ml | 1,70 |
| Sucre en poudre st louis 1kg | 1,00 |
| Sucre en pierree st louis 1kg | 1,00 |
| Farine francine blé 1kg | 1,03 |
| Chocolat en poudre poulain arôme 250gr | 1,32 |
| Café carte noire 250gr | 3,51 |
| Gateau granola chocolat au lait | 1,38 |
| choco prince lu | 1,42 |
| Gateaux secs de l'abbaye galette | 1,62 |
| Sel fin 600gr | 0,62 |
| Gros sel la baleine | 0,85 |
| Poivre ducros 7 | 2,01 |
| Huile isio 4 1L | 3,21 |
| Vinaigre alcool 1l | 0,34 |
| Moutarde amora 440gr | 0,85 |
| Haricots conserve daucy | 1,56 |
| Champignons conserve bonduelle 230gr | 1,85 |
| Raviolis panzani (pur bœuf) | 1,79 |
| Cassoulet william saurin | 2,19 |
| Olive verte denoy tramier 100gr | 1,03 |
| Puree nature mousline 520gr | 2,22 |
| Coquillettes panzani 500gr | 0,66 |
| Riz uncle bunz 500gr vrac | 1,60 |
| Chips anc, nature lays 150gr | 1,30 |
| Crakers monaco 100gr | 0,95 |
| Gateaux apéritif vivo pepit's | 1,01 |
| Gateau apéritifs tuc (salé) | 0,81 |

| | |
|------------------------------------|-------|
| Lait 1/2 écrémé 1er prix x6 | 4,27 |
| Jus d'orange tropicana sp 1L | 2,08 |
| Orangina 1,5L | 1,57 |
| Coca cola 1,25l | 1,50 |
| Pack de biere 1664 12x25 cl | 7,36 |
| Rosé grenache cinsault roche mazet | 2,84 |
| Blanc roche mazet sauvignon | 2,61 |
| Rouge tour de barbereau 75cl | 3,93 |
| Ricard 50cl | 10,79 |

Et le conseil municipal accepte à l'unanimité les tarifs de vente de pain et viennoiserie proposés par la P'tite Boulange:

Pains :

Baguette = 0.90 €

Pain 2 L = 1.30 €

Baguette tradition = 1.15 €

Baguette céréales = 1.25 €

Petit bucheron = 1.80 €

Bucheron = 2.65 €

Pain arthur = 1.35 €

Chia pep's = 1.65 €

Pain de campagne = 1.55 €

Boule = 1.55 €

Gros campagne = 3.10 €

Mini campagne = 1.20 €

Ficelle = 0.55 €

Saveur = 0.70 €

Complet = 1.55 €

Maïs = 1.620 €

Céréales = 1.55 €

Nordik = 1.65 €

Epautre = 1.35 €

Sarrasin = 2 €

Tardition bio = 1.25 €

Quinoa = 1.65 €

Viennoiserie :

Croissant = 0.90 €

Pain au chocolat = 1 €

Pépito = 1.50 €

Pain aux raisins = 1.30 €

Chausson aux pommes = 1.40 €

Croissant aux amandes = 1.20 €

Pain au chocolat aux amandes = 1.30 €

Gâche longue = 2.40 €

Petite gâche à l'ancienne = 2.40 €

Gâche muesli = 2.60 €

Brioche madeleine = 3.20 €

Brioche grand-mère = 4.50 €

Baguette viennoise = 1.40 €
Petite viennoise pépites de chocolat = 0.80 €
Brioche feuilletée = 1 €
Madeleines = 1.50 € les 5
Chouquettes = 2 € les 12

XIV - Accroissement temporaire d'activités : proposition de renforts

Pour faire face aux besoins ponctuels d'accroissement temporaire, le conseil municipal décide de prendre une délibération pour autoriser Madame le Maire à signer les contrats de travail nécessaires. Il s'agit principalement des emplois d'été au camping, des renforts à la cantine, à l'entretien de locaux divers (notamment en lien avec les actuels protocoles sanitaires), ou éventuel renfort au service espaces verts.

XV - Tirage au sort des jurés d'assise

En vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle des jurys d'assise de l'année 2021, il appartient au conseil municipal de procéder au tirage au sort de six noms, issus de la liste électorale.

Pour ce faire, il est décidé qu'un conseiller donne un numéro de page entre 1 et 113, puis un chiffre entre 1 et 26.

- page 8 numéro 14: Mme BAISNEE née BISSON Catherine 36 allée du sud ANNEVILLE s/mer née le 28/04/1957
- page 24 numéro 18: Mme BIARD née DELAGE Ginette 125 rue du littoral Gouville s/mer née le 19/04/1948
- page 17 numéro 25: Mme BRANDILLY née CIROU Maryvonne 2 les Epaises à Montsurvent née le 22/12/1956
- page 57numéro 10: Mme DUJARDIN née LAMY Léone 83 rue du 28 juillet 1944Gouville s/mer née le 30/06/1941
- page 90 numéro 12: Mme BIARD née PARTHELOT Françoise 52 rue de la Mielle Gouville s/mer née le 01/10/1949
- page 20 numéro 15: Mr CORBET Sébastien Bianfrie Servigny né le 03/10/1978

XVI - Désignation du coordonnateur communal pour assurer le recensement de la population prévu entre le 21 janvier et le 20 février 2021

Nous venons de recevoir l'information par l'INSEE : le recensement de la population de la commune nouvelle (5 communes historiques) aura lieu sur la période du 21 janvier au 20 février 2021.

Pour cela, il appartient au conseil municipal de désigner d'ores et déjà le coordonnateur de cette opération.

Il est décidé de confier cette mission à Madame Nathalie ETOT, considérant notamment ses fonctions de suivi de la liste électorale de la commune nouvelle.

XVII - Approbation du rapport annuel de l'année 2019 de la station d'épuration

Ce sujet est reporté à une réunion ultérieure après réception du rapport du SATESE et présentation en commission. Ce sujet ne sera donc présenté au conseil municipal qu'après l'été.

XVIII - Virements et augmentation de crédits

Budget COMMUNE :

Vu la nécessité de réajuster le compte D. 2315-25 (Travaux de Défense Mer) et les comptes D. 1641 et D. 66111 suite à la contraction de l'emprunt de 300 000 € nécessaire pour le paiement de ces travaux, il est décidé des virements et augmentations de crédits suivants :

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| - Du Cpte D. 2313-11 – Travaux Salle des Fêtes | - 60 885 € |
| - Du Cpte R.13251 –Subv.du GFP de rattachement (Particip°CMB aux TX Déf.Mer) | |
| + 107 170 € | |
| - Au Cpte D. 2315-25 – Travaux Défense Mer | + 168 055 € |
| | |
| - Du Cpte R. 74121 – Dotation de Solidarité Rurale(1 ^{ère} fraction) | + 11 850 € |
| - Aux Cptes D. 1641 – Rembt Emprunt | + 10 000 € |
| D. 66111 – Intérêts des emprunts | + 1 850 € |

Budget « Lotissement de la Jeannerie » :

Vu la nécessité de réajuster le compte D. 6045 (Achat études, prestations de services) suite aux frais d'acte facturés par Me FONTY pour le transfert de terrains (vente du lot n°3), il est décidé du virement de crédit suivant :

| | |
|-----------------------------------------------------------|---------|
| - Du Cpte D. 6522 – Reversement excédent budget annexe | - 220 € |
| - Au Cpte D. 6045 – Achat études, prestations de services | + 220 € |

Gaëtan Coenen avait demandé une précision sur le compte 6522, il s'agit bien d'un compte de dépenses de ce budget annexe, le compte qui prévoyait le reversement de l'excédent de ce budget annexe vers le budget communal. Ainsi, l'excédent reversé sera donc diminué de 220 €, compte tenu de la dernière dépense à prévoir au compte D 6045.

XIX - Divers

- Pour aménager les postes accueil de la mairie, considérant la pénurie en la matière, il nous a fallu aller chercher des plaques de plexiglass dans un magasin qui ne permettait pas le paiement par mandat administratif sur cette période (OFFICE DEEPOT). Ainsi Madame le Maire a avancé la somme de 447 € et le conseil municipal décide à l'unanimité que les finances communales la remboursent à la hauteur de cette dépense.
- Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à la Fédération de l'Hôtellerie de plein air dont le montant annuel s'élève environ à 700 €. Adhérer à cet organisme nous permettra notamment

de nous assurer de la veille juridique, notamment dans le cadre de la délocalisation et des évolutions quant à l'évolution du camping.

- Vente du bâtiment de l'ancien magasin Utile : un acquéreur s'est présenté pour le prix de 120 000 € + les frais et nous avons reçu la DIA le 22 mai dernier. Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'il y a d'importants travaux à prévoir pour réhabiliter ce bâtiment (estimés à 300 000 €). Ce bâtiment comporte une surface destinée à l'activité commerciale de 300 m² avec un loyer actuel mensuel de 550 € et un logement à l'étage (refait) de 50 m² (imbriqué avec le bar/tabac) avec un loyer actuel mensuel de 395 €. Les loyers actuels représentent une recette annuelle de 11 340 €. Madame le Maire rappelle l'historique des discussions passées avec l'actuel propriétaire et l'offre d'achat proposée par la commune (alors de 120 000 € également), qui n'a eu aucune réponse de la part du vendeur. Jean-Pierre LEGOUBEY rappelle que la commune s'était alors proposé acquéreur compte tenu que ce local, situé en plein bourg, était vide de toute activité et qu'un projet de maison des artistes était alors envisagé. Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré, considérant l'estimation des travaux nécessaires pour remettre en état le local commercial, le conseil municipal décide de se laisser un temps de réflexion et donnera réponse de manière individuelle par retour de mail. La proposition de montage financier affinée par David Laurent et l'approche juridique des deux baux actuels seront adressés à l'ensemble des conseillers municipaux afin de leur apporter les éléments nécessaires à la décision.

Il est rappelé que si la commune décide de préempter, la délibération du conseil municipal devra être motivée.

- Travaux de construction d'un local de stockage à Montsurvent : pour mémoire, le terrassement a été réalisé par les employés communaux, qui se chargeront aussi des travaux de maçonnerie et d'électricité. Il s'agit de retenir les entreprises pour assurer les lots charpente et couverture. Yves Gosselin présente les devis reçus :

Lot charpente : 2 devis :

1. SARL LEPRETRE d'un montant de 11 468.76 € HT
2. LEPETIT DANIEL d'un montant de 11 260.74 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise LEPETIT DANIEL

Lot couverture : 2 devis pour une couverture en bac acier isolé anti condensation et 4 plaques transparentes pour faire puits de lumière:

1. EURL HUBERT MARIE d'un montant de 7 492.13 € HT
2. SARL DUPARD COUVERTURE d'un montant de 10 033.83 € HT

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de l'entreprise EURL HUBERT MARIE

Pour le lot menuiseries extérieures, nous sommes dans l'attente d'un deuxième devis et pour l'enduit extérieur, des devis sont également en attente de réception.

Les travaux de maçonnerie vont reprendre la semaine prochaine par les agents municipaux.

- Effacement des réseaux à la Croix Bouteloup, Boisroger : nous avons interrogé Enedis et le SDEM pour envisager un secteur supplémentaire dans le cadre de cette opération d'effacement, comme vu lors d'une précédente réunion de conseil municipal. Considérant la tranche concernée, il s'agira d'une étude supplémentaire, étant entendu par ailleurs, que le conseil avait fait cette demande espérant profiter de la concomitance d'intervention entre Enedis et le SDEM et alors d'une économie. Mais l'économie d'une tranchée commune ne représenterait que 30 % de 4 €/ mètre soit environ 450 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir les travaux d'effacement de réseaux sur le seul secteur initialement envisagé et dont l'étude faite par le SDEM prévoit un coût estimatif de 170 000 € HT, soit une participation financière pour la commune estimée à 51 000 € (nette de TVA). Ces travaux pourraient être réalisés fin d'année 2020 et la somme serait donc imputée à l'exercice budgétaire de l'année 2021. Ainsi ces travaux pourraient être réalisés sans attendre de nouvelles études, sachant que le SDEM nous proposera quand même prochainement l'étude complémentaire.

- Surveillance nocturne du camping le Sénéquet : nous avons consulté deux entreprises :
 1. SECURITE 50 pour la période du 11/07 au 22/08 inclus et sur les créneaux de 23h à 5h : devis d'un montant de 5 940 € HT, soit 7 128 € TTC. (Pour mémoire l'année dernière pour la période du 13/07 au 17/08, le conseil municipal avait retenu l'offre de SECURITE 50 au prix de 5 264.98 € HT, soit 6 317.98 € TTC)
 2. Prechais Germain FLP Sécurité, pour la même période et les mêmes horaires : devis d'un montant de 6 156 € HT, soit 7 387.20 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre moins disante de SECURITE 50

- Attribution des ventes d'herbe : nous avons fait appel à candidature pour des ventes d'herbe. Voici les lots et les offres reçues :
 - Lot 1 = « la Jeannerie » AL 316-225-284 soit 9 927 m²
Nous avons reçu 2 offres :
 - LEBRETON = 100 €
 - LA GIRARDERIE = 80 €
 Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer ce lot à l'offre mieux disante de Mr LEBRETON

 - Lot 2 = « Le Marais » AC 86-225-, AD 12-77-78-79-103-106-108-110-112-114 soit 31 835 m²
Nous avons reçu 3 offres :
 - BOURDELES = 360 €
 - LEBRETON = 311 €
 - LA GIRARDERIE = 80 €
 Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer ce lot à l'offre mieux disante de Mr BOURDELES

 - Lot 3 = « Servigny » A 323-325-380 soit environ 24 000 m²

Nous avons reçu une seule offre : DANLOS = 500 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir cette offre et d'attribuer ce lot à Mr DANLOS.

Madame le Maire précise qu'il faudrait prévoir d'attribuer ces ventes d'herbe l'an prochain autour du mois de février et donc d'anticiper l'appel à candidatures.

- Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition d'installer le petit manège pour enfants (habituellement sur la place de la Poste pour la St Marcouf) à la plage pour les deux mois d'été : il pourrait s'installer près de la borne de recharge pour les véhicules électriques et ainsi offrir une animation estivale supplémentaire à la plage, compte tenu de l'annulation de toutes les fêtes communales de cet été. Son emplacement nécessiterait la place de 6 stationnements sur le parking. Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord unanime pour accueillir ce petit manège selon les conditions exposées par Madame le Maire. Au lendemain de cette réunion, Madame le Maire a rappelé les propriétaires du manège pour leur donner cet accord, comme elle s'était engagée à le faire dès la décision du conseil municipal prise. Mais les propriétaires lui ont alors dit qu'ils avaient finalement décidé de s'installer à Créances car contrairement à ce qu'ils avaient dit à Madame le Maire ils avaient fait d'autres demandes dans d'autres communes sans attendre la réponse de la municipalité de Gouville. Ainsi, le projet pour Gouville n'est plus d'actualité !
- Le conseil municipal décide de rembourser Mr Jacky Requier pour la nuitée du 28 mai pour le stationnement nocturne de son camping-car, considérant qu'il a réglé deux fois la somme de 8 € suite à une erreur de manipulation
- Lutte collective contre les frelons asiatiques dans la Manche : le conseil municipal décide à l'unanimité de renouveler la convention avec l'organisme FDGDON Manche avec une participation de 143 € pour l'année 2020 et de retenir les intervenants Assistance Nuisibles (St sauveur Villages) et HERVY Alain (Quettreville /sienne)
- Dans l'optique de l'installation de la piscine d'été, si toutefois nous l'installons, il nous faudra louer une cabine de douche et un WC. Aussi le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir dès ce soir le devis de WC LOC pour ces deux équipements, sur la période du 3 juillet au 31 août et au prix de 1 111.29 € HT, soit 1 333.55 € TTC. Car nous devons renvoyer le devis signé au plus tard le 15 juin prochain, la décision devra alors être prise.

TOUR DE TABLE:

Cécile Durel demande si c'est bien au tour de Servigny d'aller chercher les denrées alimentaires pour la banque alimentaire. Jacky Gaillet confirme que le fonctionnement d'hiver était prévu de durer jusqu'à juillet et que c'est donc au tour de Servigny. Cécile Durel n'étant pas disponible, il faudra trouver une autre solution. Une réunion aura lieu très prochainement pour revoir la prochaine organisation et les élus de Gouville s/mer feront alors part de leur opposition à l'ancien système en demandant que les tours soient proportionnels au nombre d'habitants des communes participant.

Stéphanie Potet est surprise de voir la poste fermée le samedi matin encore maintenant depuis le 11 mai. Le confinement étant levé, un courrier leur sera adressé pour leur demander quand la réouverture de ce créneau est prévue.

David Laurent précise qu'il a été interpellé par la réhabilitation des cabines de plage qui se font de plus en plus en PVC et non en bois. En effet, Madame le Maire précise que le matériau n'est pas imposé et que cette décision fait suite à plusieurs demandes des propriétaires. Jacky Gaillet rappelle que l'association de sauvegarde du patrimoine a fait une cabine type précisant la taille/format, les couleurs mais pas le matériau de la cabine.